

DEPARTEMENT
VAR
COMMUNE
SIX-FOURS-LES-PLAGES
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
SERVICE DES MARCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 18246

ARRETE DU MAIRE

Jean-Sébastien VIALATTE, Maire de Six-Fours-les-Plages, Député-Honoraire, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU , L'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 3 juillet 2020,

VU , L'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise: «Le Maire est seul chargé de l'Administration, mais peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal»,

VU, L'article L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « Les délégations données par le Maire en application de l'article L.2122.18 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU, le code de la commande publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jérémy VIDAL, 4ème Adjoint au Maire, est désigné, à titre exceptionnel, pour représenter Monsieur Le Maire aux séances de négociations lors de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une piscine extérieure couverte.

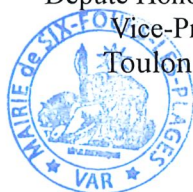
ARTICLE 2 : La commission de négociation sera composée de Monsieur Jérémy VIDAL, des agents compétents de la commune dans l'objet du marché ainsi que toute personne utile.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci sera inscrit au Recueil des actes administratifs de la Ville et copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Var. En outre, une expédition sera transmise aux intéressés.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Mairie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX FOURS LES PLAGES, le - 8 OCT. 2025

Jean-Sébastien VIALATTE
Député Honoraire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



[Signature]

